



# Bulletin d'Information

N°1

## SOMMAIRE

Aperçu sur l'état de la diversité  
biologique au niveau de la réserve  
de Mergueb

Page.2

Les aires naturelles protégées en  
Algérie

Page.7

Lettre de l'association pour la préservation  
et l'amélioration de l'environnement  
De la Wilaya de NAAMA  
APAE

Page.12

lettre du Mouvement Ecologique  
Algérien

Page.13

Lettre de l'association des Amis du  
Mont Chenoua

Page.14

## EDITORIAL

*En complément au site web qui vient à point nommé renforcer et redynamiser les liens entre les associations formant le réseau du projet, l'élaboration d'un bulletin de liaison à cadence bimestrielle est apparue comme un atout supplémentaire, garant d'une meilleure cohésion entre les associations, en permettant de faire connaître aux uns les autres, les motivations de chacun ainsi que les multiples activités qu'accomplit chaque association dans le cadre du projet.*

*Ce lien tant voulu, à travers lequel l'expression associative verra le jour, impulsera une dynamique partenariale intra-réseau et mettra au diapason l'ensemble des associations affiliées au projet.*

*L'intérêt et l'objectif souhaités restent, cependant, l'émergence d'un réseau d'associations d'élites militant et activant dans le domaine de la protection de l'environnement.*

*A ce titre, le bulletin se donne comme ambition, d'être un réceptacle dans lequel foisonneront diverses activités, quelles soient inhérentes au projet ou propre à chaque association, l'objectif suprême étant la sensibilisation large spectre à l'intérieur du réseau et bien au-delà.*

*De par sa périodicité et la richesse escomptée de son contenu, le bulletin de liaison apportera, de toute évidence, la pierre angulaire qui scellera une alliance que nous souhaiterions durable et permettra l'essor d'un mouvement associatif dynamique, cohérent, riche, innovateur multirégional et surtout stable et pérenne.*

*Ce premier numéro, que vous avez entre les mains, se veut être une tentative de mise sur rail, et un moyen de faire connaître certaines associations du réseau avec un bref aperçu sur les activités propres à chacune d'elles.*

*Le coordinateur national  
M.Benkheira Abdelkader*

La zone de Mergueb s'identifie à un écosystème steppique d'une particularité exceptionnelle en Algérie restant unique en Afrique du Nord. Elle renferme une faune riche et diversifiée représentée notamment par des espèces menacées de disparition et classées sur la liste rouge de l'UICN, notamment la Gazelle de cuvier (*Gazella cuvieri*) et l'Outarde houbara (*Chlamydotis undulata*).

Cette entité écologique présente une grande diversité de paysages et de biotopes se caractérisant par

Ø des plateaux rocheux et une végétation herbacée à base d'Alfa et d'Armoise blanche.

Ø des dépressions (dayas) à base d'une végétation mixte composée de Pistachier de l'Atlas (*Pistacia atlantica*) et de Jujubier (*Zyzyphus lotus*).

Ø des montagnes et falaises ornées d'arbustes reliques comme *Rhus tricuspidata*, *Lycium arabicum* et l'Olivier sauvage.

Ø de petites dunes stabilisées avec du Rétame (*Retama retama*).

Mergueb, approprié à l'observation du milieu vivant, offre un très large éventail de thèmes pour la recherche scientifique portant essentiellement sur la biodiversité. Il contribue également à la conservation des paysages, des espèces, de leurs habitats et de la variabilité génétique.

Aujourd'hui, en l'absence d'un statut de protection déterminé, le site se trouve, malencontreuse-

ment confronté à des problèmes de dégradation et de perte de ses ressources naturelles notamment par le braconnage et le défrichement.

L'acuité de ces problèmes et l'importance primordiale du patrimoine génétique qu'il recèle rend urgent et nécessaire le classement de ce site en réserve naturelle si on veut le doter d'un statut de conservation assurant son développement de manière durable.

## Introduction

L'état de la biodiversité (au sens de la Convention de Rio de Janeiro, 1992) au sein de la réserve est analysé selon 3 niveaux : organismes, communautés et habitats.

- Le premier niveau prend en compte la diversité spécifique relative aux organismes, avec d'une part, l'inventaire des espèces végétales (composition systématique, principaux groupes systématiques, spectres phytogéographique et biologique) particulièrement des taxons endémiques et des écotypes locaux spécifiques au contexte d'étude et d'autre part la faune, notamment les petits ruminants et les oiseaux.

- Le second niveau traite des communautés (végétales et animales), les premières en tant que producteurs primaires dans la chaîne trophique spécifique aux parcours et les secondes (cheptel) en tant que consommateurs et producteurs secondaires au sein de cette chaîne.

- Le dernier niveau rend compte de la diversité des milieux écologiques et précisément des habitats et sites de qualité exceptionnelle qui caractérisent la réserve.

## I. Faune

En tant qu'écosystème steppique

particulier, la zone de Mergueb se caractérise par une faune riche et variée qui a été inventoriée par de nombreux auteurs (Voir tableau en annexe).

Selon ces observations, la réserve renferme 23 espèces de mammifères, 12 espèces de reptiles, 87 espèces d'oiseaux. Le lecteur intéressé peut y trouver de nombreuses informations relatives à la richesse faunistique de la réserve. Soulignons simplement, que parmi les éléments caractéristiques de cette faune figurent de nombreuses espèces adaptées à l'aridité du milieu et inscrites sur la liste rouge de l'union internationale pour la conservation de la nature UICN espèces animales protégées par diverses conventions internationales. Cependant, au-delà de l'importance de cette richesse faunistique, la réserve de Mergueb constitue l'habitat privilégié de nombreuses espèces protégées à l'échelle du globe (la gazelle de cuvier, connue localement sous le nom de « edmi » et l'outarde houbara et le fennec constituant ainsi de véritables joyaux de cette réserve).

En prenant en compte les données, relatives aux régions steppiques d'Afrique du Nord, citées par divers auteurs (notamment KOWALSKI et KOWALSKI, 1991, in LE HOUEROU, 1995) et les données répertoriées dans le « projet de classement de la réserve naturelle de Mergueb », on constate que la réserve possède une véritable richesse faunistique (figure 7). Ainsi, sur un total de 85 espèces de Mammifères, 23 sont représentées dans la réserve, sur 175 espèces d'oiseaux, 87 (dont 43 sédentaires) sont répertoriées dans la réserve et enfin 12 espèces de reptiles sur 73 figurent dans le site de la réserve.

A coté, de cette faune dont les élé-

ments assurent la pérennité de la chaîne trophique au sein de la réserve, il y a lieu de noter également la présence de ruminants domestiques (moutons et chèvres) qui assurent aux populations locales le maintien d'une activité pastorale.

Le cheptel à base d'ovins est constitué particulièrement par 2 races locales : la race « ouled Djellal », la plus appréciée du fait de sa parfaite adaptation au contexte steppique, constitue la majorité des troupeaux et la race Béni-Guil, dite « Hamra » des Hauts Plateaux de l'Ouest. En moyenne, selon les estimations données par les éleveurs rencontrés sur le terrain, chaque troupeau comprend entre 100 et 150 têtes d'ovins et une dizaine de caprins.

## II. Flore

### 1. Analyse de la diversité floristique

L'exploration floristique de la région a été entreprise depuis plus d'un siècle: REBOUD (1867) citait 349 espèces à propos des communautés steppiques du Chott-El-Hodna. Récemment, 550 taxons de spermaphytes ont été recensés (KAABECHE, 1990 et 1995a) aussi bien dans les communautés steppiques que dans les communautés forestière et pré-forestière limitrophes des terres de la réserve.

Selon les travaux plus récents (KAABECHE, 1996b, 1998), l'inventaire des ressources végétales de la réserve a permis de recenser 211 taxons de spermaphytes de rang d'espèces. La liste de ces taxons, leur type biologique, leur aire de répartition ainsi que les familles botaniques sont signalées dans le tableau floristique global annexé à ce texte. Afin de faciliter la lecture de ce document, la nomenclature (et la synonymie) des taxons ci-

tés est celle en usage dans la flore d'Algérie (QUEZEL et SANTA, 1962-1963). Si on rapporte ces 211 plantes aux 1104 espèces de spermaphytes citées dans l'ensemble des Hautes steppes d'Afrique du Nord par KAABECHE (1993, 1990), on remarque que la diversité biologique (floristique) au sein de la réserve représente 19,1 % de celle de l'ensemble des parcours steppiques d'Algérie, du Maroc et de Tunisie.

### 2. Composition systématique

Les 211 espèces recensées appartiennent aux 38 familles botaniques suivantes : *Anacardiaceae*, *Apiaceae*, *Asclepiadaceae*, *Asteraceae*, *Boraginaceae*, *Brassicaceae*, *Capparidaceae*, *Caryophyllaceae*, *Chenopodiaceae*, *Cistaceae*, *Convolvulaceae*, *Cupressaceae*, *Dipsacaceae*, *Euphorbiaceae*, *Fabaceae*, *Fumariaceae*, *Geraniaceae*, *Iridaceae*, *Lamiaceae*, *Liliaceae*, *Malvaceae*, *Papaveraceae*, *Pinaceae*, *Plantaginaceae*, *Plumbaginaceae*, *Poaceae*, *Polygonaceae*, *Primulaceae*, *Ranunculaceae*, *Resedaceae*, *Rhamnaceae*, *Rubiaceae*, *Scrofulariaceae*, *Thymelaeaceae*, *Valerianaceae* et *Zygophyllaceae*. Rapportées aux 123 familles botaniques de l'ensemble de la flore de l'Algérie, la réserve renferme près de 31 % de ces familles. L'examen de la répartition des 211 espèces sur l'ensemble des 38 familles autorise à faire les observations suivantes :

Les familles les plus représentatives en nombre d'espèces sont les suivantes : *Apiaceae* (10 espèces), *Asteraceae* (30 espèces), *Brassicaceae* (24 espèces), *Fabaceae* (16 espèces), *Poaceae* (33 espèces). A elles seules, ces 5 familles représentent 113 espèces soit 53 % de la richesse floristique de la réserve (Figure 8). Ces espèces sont ré-

parties sur 150 genres botaniques parmi lesquels 52 sont représentés au sein des 5 familles déjà citées.

Ces familles constituent également le « fond » des potentialités pastorales des parcours, d'où l'intérêt de cet inventaire qui permet de mettre en relation la richesse floristique (Biodiversité) et les potentialités pastorales (utilisation de cette biodiversité) des parcours de la réserve.

En outre, cet inventaire permet de faciliter le choix des espèces qui seront ciblées en vue de l'amélioration des potentialités pastorales de la réserve.

### 3. Eléments phytochoriques du territoire de la réserve

L'analyse floristique de la réserve fait ressortir les observations suivantes : si la composition floristique est très diversifiée, l'élément phytochorique avec 67,7 % est représentatif d'une grande affinité méditerranéenne de la flore de la réserve (tableau 1).



Elément phytochorique	Effectif	%
Méditerranéen	146	67,7
Elément saharien	26	12,3
Elément de liaison saharo-méditerranéenne	16	07,5
Elément eurasiatique	11	05,2
Elément plurirégional (Paléo-tempéré, Cosmopolite, Circumboréal)	15	07,1

**Tableau 1.** Analyse des éléments phytochoriques des parcours de la réserve

La flore d'affinité saharienne avec 12,3 % d'élément saharo-arabique, est faiblement représentée par contre l'élément représentatif des 2 régions (liaison saharo-arabique et méditerranéen) avec 7,5 % reste quand même significatif. Signalons que les deux éléments saharo-arabique et méditerranéens sont représentatifs de l'Empire Holarctis. Dominée par l'élément méditerranéen, cette analyse précise la relation d'ordre phytochorique des parcours de la réserve avec les parcours steppiques algéro-oranais dont elle constitue le maillon oriental et de ce fait le site de la réserve constitue un excellent « échantillon » représentatif des steppes d'Afrique du Nord.

A ce titre, ce site mérite d'être pris en charge aussi bien sur le plan technique (mesures de conservation et de protection de la biodiversité) que sur le plan des études dans divers domaines scientifiques. En outre, s'il est admis, depuis les travaux de MAIRE (1926), que les « territoires phytogéographiques » relatifs à la végétation steppique d'Algérie sont inclus dans la région méditerranéenne, les subdivisions de cette dernière notamment celles en contact avec le Sahara par contre, varient selon les auteurs. Néanmoins les subdivisions habituellement retenues sur des bases floristiques, sont les suivantes :

Du point de vue phytogéographique, le territoire de la réserve est localisé, selon ces subdivisions, à la frontière de deux régions:

Empire	Holarctis
Région	Méditerranéenne
Domaine	Maghrébin-steppique
Secteur	Hautes Plaines steppiques
Région	Saharo-arabique
Domaine	Saharo-méditerranéen
Secteur	Sahara septentrional
Sous-secteur	Bordure saharienne

la région Méditerranéenne et la région Saharo-arabique.

Cependant, selon l'analyse phytochorique le site de la réserve se caractérise plus par son affinité biologique méditerranéenne que saharienne. De ce point de vue, la réserve dépend des subdivisions suivantes :

- du domaine maghrébin-steppique à flore essentiellement méditerranéenne dans sa partie septentrionale.

- du domaine saharo-méditerranéen à flore saharo-arabique ou de liaison saharo-méditerranéenne dans sa partie méridionale et orientale. Ce domaine se caractérise par une flore dominée par l'élément saharo-arabique et une végétation à caractère steppique à structure simplifiée, devenant monostrate et très ouverte.

Le spectre biogéographique, établi

selon la liste floristique globale du territoire met en évidence les divers éléments phytochoriques et confirme l'affinité méditerranéenne de la flore de la réserve. Bien que la zone concernée (site de la réserve) soit située à cheval sur deux régions floristiques, méditerranéenne au Nord et Saharo-arabique à l'Est, sa composition floristique ne reflète pas cette position géographique à cheval sur les deux grandes unités phytogéographiques : sur le plan floristique, la réserve a plus d'affinités avec l'élément méditerranéen qu'avec l'élément saharien.

#### 4. Endémisme

Le site de la réserve se caractérise par un ensemble de taxons endémiques représentatifs tant de l'élément méditerranéen (18 endémiques à affinité méditerranéenne) que de l'élément saharo-arabique (12 endémiques à affinité saharienne). Ces taxons endémiques présents sur le site de la réserve sont représentés par les tableau 2a et tableau 2b. L'examen de ce tableau autorise à faire les observations suivantes : les familles représentées par ces endémiques, comptent parmi les plus représentatives de la flore d'Algérie : *Apiaceae*, *Asteraceae*, *Boraginaceae*, *Brassicaceae*, *Caryophyllaceae*, *Chenopodiaceae*, *Cistaceae*, *Euphorbiaceae*, *Fabaceae*, *Lamiaceae*, *Papaveraceae*, *Poaceae* et *Scrofulariaceae*.



Taxon	Famille
<i>Anvillea radiata</i>	Asteraceae
<i>Atractylis serratuloides</i>	Asteraceae
<i>Matricaria pubescens</i>	Asteraceae
<i>Scorzonera undulata</i>	Asteraceae
<i>Echium trygorrhizum</i>	Borraginaceae
<i>Herniaria mauritanica</i>	Caryophyllaceae
<i>Bassia muricata</i>	Chenopodiaceae
<i>Scabiosa arenaria</i>	Dipsaceae
<i>Euphorbia guyoniana</i>	Euphorbiaceae
<i>Danthonia forskalii</i>	Poaceae
<i>Linaria laxiflora</i>	Scrofulariaceae
<i>Scrofularia saharae</i>	Scrofulariaceae

**Tableau 2a.** Les espèces endémiques d'affinité saharienne présentes dans la réserve.

<i>Pistacia atlantica</i>	Anacardiaceae
<i>Pituranthos scoparius</i>	Apiaceae
<i>Centaurea omphalotricha</i>	Asteraceae
<i>Centaurea parviflora</i>	Asteraceae
<i>Alyssum scutigerum</i>	Brassicaceae
<i>Didesmus bipinnatus</i>	Brassicaceae
<i>Enarthrocarpus clavatus</i>	Brassicaceae
<i>Lonchophora capiomontiana</i>	Brassicaceae
<i>Muricaria prostrata</i>	Brassicaceae
<i>Psychine stylosa</i>	Brassicaceae
<i>Silene arenarioides</i>	Caryophyllaceae
<i>Helianthemum pilosum</i>	Cistaceae
<i>Ebenus pinnata</i>	Fabaceae
<i>Trigonella polycerata</i>	Fabaceae
<i>Thymus hirtus</i>	Lamiaceae
<i>Hypocoum geslini</i>	Papaveraceae
<i>Stipa tenacissima</i>	Poaceae
<i>Thymelea microphylla</i>	Thymelaeaceae

**Tableau 2b.** Les espèces endémiques d'affinité méditerranéenne.

## 5. Formes biologiques

Les « formes biologiques » (ou types biologiques) constituent un élément de référence qui intervient dans la définition et la typologie des parcours. Depuis le premier système de classification, purement descriptif, basé sur l'observation de la capacité d'une plante à fleurir et fructifier une ou plusieurs années successives, la plupart des auteurs ont tenté d'intégrer les variables écologiques dans les systèmes de classification proposés.

Toutefois, la classification la plus utilisée, celle de RAUNKIAER (1918) de nature « morphologique » prend en compte la position, par rapport au sol, des bourgeons de « rénovation » du végétal et permet de reconnaître, en ce qui concerne les « végétaux vasculaires », les 5 principaux types biologiques suivants : Phanérophyte, Chaméphyte, Hémicryptophyte, Cryptophyte et Thérophyte. Le classement d'une plante dans un type plutôt que dans un autre n'est pas évident : outre le caractère tranché inhérent à tout

système de classification, l'observation sur le terrain a montré que le type biologique d'une même plante peut changer selon le climat, ce qui implique que les types biologiques retenus dans cette étude sont ceux observés par nos soins sur le site de la réserve. Selon la participation de chaque type biologique à l'ensemble de la flore de la réserve, le spectre biologique peut être dressé. Ainsi, au niveau des parcours de la réserve, les thérophytes, qui représentent l'expression actuelle de l'adaptation des végétaux au milieu aride, apparaissent nettement majoritaires avec les pourcentages suivants :

Thérophytes	60,6 %
Chamaephytes	17,0 %
Hémicryptophytes	13,7 %
Cryptophytes	04,2 %
Phanérophytes	04,2 %

Ces pourcentages indiquent clairement que 74,3 % c'est-à-dire les  $\frac{3}{4}$  des végétaux présents dans la réserve sont constitués par des thérophytes et des hémicryptophytes c'est-à-dire des plantes annuelles et bisannuelles. Représentant 75 % de la ressource pastorale, il s'avère difficilement concevable de ne pas tenir compte de l'acheb dans la typologie des parcours. En d'autres termes, une typologie basée sur la plante dominante et la co-dominante ne prend en compte, dans le meilleur des cas, que 25 % des végétaux du parcours. Ce point d'ordre méthodologique sera développé ultérieurement dans le chapitre typologie des parcours.

## III. Les communautés végétales

Il y a lieu de noter que le territoire de la réserve a fait l'objet d'opérations de reboisement à base de pin d'Alep (*Pinus halepensis*) et de cyprès (*Cupressus sempervirens*). Le taux de succès de cette opéra-

tion a été, évidemment, fonction des conditions stationnelles : ainsi dans les bas fonds et dépression, les reboisements avec ces essences sont une réussite et constituent de beaux bosquets (photo 1). Par contre sur les glacis encroûtés, ces reboisements ont eu moins de succès malgré l'opération de rootage qui a précédé ces reboisements.

En ce qui concerne la végétation naturelle, à l'exception des reliefs, où prédominent des formations essentiellement arbustives et des oueds encaissés colonisés par une végétation ripicole à structure arborescente et à base d'individus isolés de pistachier de l'Atlas (bétoum, botma), l'essentiel du paysage végétal de la réserve est constitué par des formations steppiques qui font partie du paysage végétal des Hautes Plaines steppiques dont la vocation est le pastoralisme.

Il y a lieu de préciser que le terme de « steppe » semble être utilisé pour la première fois par les auteurs russes (LAVRENKO, 1954) pour qui « les steppes, en tant que type de végétation, comprennent les associations d'herbacées vivaces microthermiques et xérophiles (résistantes au froid et à la sécheresse), parmi lesquelles les Graminées cespitueuses tiennent la première place ». Ensuite, sur la base de convergences physiologiques et à un moindre degré floristiques (dominance notamment d'espèces du genre *Stipa* L.), ce terme a été élargi à d'autres formations développées dans diverses régions du monde.

En Afrique du Nord, le terme de steppe est ordinairement adopté pour qualifier, du point de vue physiologique, la végétation naturelle des milieux arides. Cette appellation globale est souvent complétée par le nom de l'espèce dominante, tantôt graminéenne (steppe à *Sti-*

*pa tenacissima*, steppe à *Lygeum spartum*), tantôt chaméphytique (steppe à *Artemisia herba-alba*), parfois également par une référence aux conditions climatiques et édaphiques locales (steppe aride ou saharienne, steppe psammophile à *Aristida pungens* ou halophile à *Salsolaceae*).

Autrement dit, la définition de la « steppe » repose souvent sur une combinaison de critères à la fois physiologiques, structuraux et écologiques. De même, à l'intérieur d'un même type de steppe, des

« faciès » peuvent être distingués, en fonction de la seconde (parfois troisième) espèce dominante. Le terme de « pseudo-steppe » est souvent utilisé pour qualifier la végétation de la bordure saharienne, notamment les formations à *Arthrophytum scoparium*. Au sein de la réserve, les communautés végétales steppiques constituent le type de végétation dominant et servent de support à un élevage de type semi-extensif à extensif, tandis que les activités agricoles tendent à se cantonner aux sites à bilan hydrique favorable. ■

### LES MAMMIFERES DE LA RESERVE DE MERGEUB

Nom français	Nom Scientifique
Gazelle Cuivier	<i>Gazella cuvieri</i>
Chat sauvage	<i>Felis lybica</i>
Renard roux	<i>Vulpes vulpus</i>
Renard famelique	<i>Vulpes rueppelli</i>
Sanglier	<i>Sus scrota</i>
Lievre brun	<i>Lepus capensis</i>
Herisson d'Afrique.nord	<i>Atelerix algirus</i>
Lerot	<i>Eliomys queremus</i>
Porc epic	<i>Hystirix cristata</i>
Hyène rayé	<i>Hyena hyena</i>
Rat Noir	<i>Rattus rattus</i>
Rat des sables	<i>Pasammomys obesus</i>
Gerbille champetre	<i>Gerbillus campestris</i>
Grande Gerboise	<i>Jacullus orientalis</i>
Petite Gerbille a queue	<i>Dipodillus simoni</i>
Gerbille pygme	<i>Gerbillus henlevi</i>
Merione de shaw	<i>Merione shawi</i>
Oreillard gris	<i>Plecotus austnacus</i>
Pipistrelle de khull	<i>Pipistrellus kuhlii</i>
Pipistrelle de savi	<i>Pipistrellus savii</i>
Le Chacal commun	<i>Canis</i>

### QUELQUES REPTILES DE LA RESERVE DE MERGUEB

Nom français	Nom Scientifique
Agame de biberon	<i>Agama bibroni</i>
Agame variable	<i>Agama mustabilis</i>
Caméleon commun	<i>Chamaeleo Chamaeleon</i>
Couleuvre de montpellier	<i>Malpolon manspessulanums</i>
Fouette queue	<i>Uromastrix acanthinurus</i>
Tortue clammyde	<i>Tortue clammyde</i>
Varan gris	<i>Varanus griseus</i>

## *Les aires naturelles protégées en Algérie*

### **Cadre législatif :**

En Algérie, l'idée de créer des réserves et des parcs nationaux a commencé à germer dès les années 70 et c'est en 1972 que le premier parc national a vu le jour, il s'agit du Parc National du Tassili, créé sur l'initiative du Ministère de la Culture, en l'absence de tout texte de loi relatif à l'environnement.

Il faut attendre 1983, pour que ce soit promulgué le premier texte sur l'environnement, représenté par la loi 83-03 du 05 février 1983, qui établit les principes généraux de gestion et de protection de l'Environnement. Cette loi sera complétée par les décrets n° 83-458 fixant le statut-type des parcs nationaux et n° 87-143 du 16 juin 1987 fixant les règles et modalités de classement des parcs nationaux et réserves naturelles. C'est ce dernier texte qui permettra la création de 9 parcs en l'espace de 10 ans.

L'Algérie compte aujourd'hui :

- 10 parcs nationaux créés et classés par décrets : 08 dans le Nord, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture (Djurdjura, Chréa, Gouraya, Belezma, Taza, El Kala, Theniet, El Had, Tlemcen) et 02 dans le Sud sous tutelle du Ministère de la Culture (Ahaggar et Tassili), ce dernier est également classé comme bien du patrimoine mondial de l'Humanité, par l'Unesco en 1982 ;



- 04 réserves naturelles (en instance de classement) ;

- 03 centres cynégétiques ;

- 26 zones humides classées sur la liste Ramsar comme zones humides d'importance internationale.

La superficie des territoires classés comme aires protégées, en Algérie est encore loin d'être suffisante au regard des habitats remarquables et menacés de dégradation, que recèle le territoire national et recouvrent des superficies dérisoires (0.16 % de la surface totale). Il est intéressant de relever que le Congrès Mondial des Parcs, qui s'est tenu en 1992 a appelé tous les pays à augmenter leurs surfaces protégées jusqu'à 10 % de leur superficie totale.

Cependant, rares sont les pays à avoir atteint cette proportion et il résulte une grande disparité entre pays riches et pays pauvres.

A titre comparatif, la rive Nord de la Méditerranée (Europe) compte plus de 9 % de son territoire classé, contre seulement 0.5 % sur la rive Sud (la Grèce compte à elle seule 18 % de sa superficie totale classée).

En outre, les écosystèmes terrestres sont de loin les plus dominants par rapport aux écosystèmes marins et zones humides, c'est le cas de l'Algérie où très peu d'écosystèmes marins ont été intégrés au réseau national d'aires protégées.

Par conséquent, il a été demandé aux pays participants de déployer des efforts supplémentaires afin de diversifier les types d'habitats à classer en aires protégées.

Pour illustrer nos propos, voici la situation des aires protégées réparties par catégories en Algérie :

Parcs nationaux			Parcs régionaux			Paysages protégés			Réserves			Monuments naturels et autres sites			Total		
Nb	Sup	%	Nb	Sup	%	Nb	Sup	%	Nb	Sup	%	Nb	Sup	%	Nb	Sup	%
10	282 592	0,12	-	-	-	-	-	-	8	86 866	0,04	-	-	-	18	369 458	0,16

Source : UICN (2003)

### Missions des parcs nationaux

Les missions dévolues aux parcs nationaux sont les suivantes :

Ø La conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous sol, de l'atmosphère, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, tout milieu naturel présentant un intérêt particulier à préserver ;

Ø La préservation de ce milieu contre toutes les interventions artificielles et les effets de dégradation naturelle, susceptibles d'altérer son aspect, sa composition et son évolution ;

Ø L'initiation et le développement en relation avec les autorités et organismes concernés, de toutes activités de loisirs et sportives en rapport avec la nature ;

Ø L'implantation en relation avec les autorités et organismes concernés, d'une infrastructure touristique dans la zone périphérique.

Ils sont, en outre, chargés :

Ø D'observer et d'étudier le développement de la nature et de l'équilibre écologique ;

Ø De coordonner toutes les études entreprises au sein du parc.

Ø De participer aux réunions scientifiques, colloques et séminaires

se rapportant à son objet.

Le Parc national comprend un zoning qui se divise en cinq classes :

La classe 1 dite zone de réserve intégrale

La classe 2 dite zone primitive ou sauvage

La classe 3 dite zone à faible croissance

La classe 4 dite zone tampon

La classe 5 dite zone périphérique

### Le plan de gestion

Aujourd'hui, avec « l'ère des plans de gestion », les parcs nationaux s'orientent vers la gestion « réfléchie et planifiée » de leurs ressources naturelles. Leur tâches sont plus précises, les actions à mener déterminées et les objectifs cernés.

Ce sont désormais des « moteurs de développement » chargés de :

Protéger et développer les ressources naturelles uniques pour lesquelles elles ont été classées, en passant par des inventaires qui, sans doute demanderont un certain délai pour leur concrétisation ;

Intégrer et stabiliser la population (habitants et riverains) et rechercher l'amélioration de leur niveau de vie grâce à l'inscription de programmes d'équipements tenant compte de leurs besoins ;

Instaurer des canevas de communication et un climat de confiance



avec les autorités locales afin de freiner les projets portant atteinte à la protection de la biodiversité en les associant à la prise de décision à travers les conseils d'orientation du parc national ;

Participer au lancement de projets porteurs et respectueux des ressources naturelles, visant la conservation et le développement durable de la biodiversité, riche et variée que contiennent les parcs nationaux.

Afin de leur donner un poids juridique, il est préconisé l'adoption des plans de gestion par toutes les collectivités locales concernées.

### Parcs nationaux et biodiversité

Voici à titre indicatif quelques données sur la biodiversité des parcs nationaux algériens, reflétées à travers la richesse spécifique floristique et faunistique. Mais ces données, sont indicatives et sont tributaires d'inventaires exhaustifs qui restent à réaliser au sein de ces aires.

### Rôle joué par les parcs nationaux dans la préservation de la biodiversité

#### L'éducation environnementale

Les parcs nationaux prônent la connaissance du patrimoine naturel, sa protection et son développement in situ et ex situ dans des laboratoires in vitro. Il y a quelques années, la notion de parc national était trop peu connue. De sorte que pendant une dizaine d'années les parcs ont dû mener des campagnes tout azimut pour montrer l'importance du classement de certains territoires du pays, considérés à juste titre comme uniques par leurs caractéristiques physiques et biotiques.

Parcs nationaux	Superficie (Ha)	Flore	% par rapport richesse nationale	Faune	% par rapport richesse nationale
El Kala	78 400	700	22.30	171	38.60
Taza	3 807	400	12.70	144	32.50
Gouraya	2 080	158	5	106	23.90
Belezma	26 250	447	14.20	123	27.70
Djurdjura	18 550	600	19.10	149	33.60
Chrèa	26 587	816	25.90	127	28.60
Theniet El Had	3 425	56	2	112	25.20
Tlemcen	8 225	-	-	49	11

Source: DGF (2000)

De ce côté là un rôle important a été joué en matière de communication.

Menée surtout en direction des écoliers par l'organisation de classes vertes, l'éducation environnementale permet la découverte de la nature et contribue à la formation de l'homme de demain, celui là même qui sera peut être appelé à gérer ou à influencer sur la gestion de l'environnement. Ces enfants peuvent même jouer à leur tour un rôle d'éducation en direction de leurs parents.

En plus des classes vertes, de nombreux concours dotés de récompenses sont organisés chaque année à l'attention des écoliers.

Le Parc national de Taza à Jijel, lui, est entré à l'intérieur même des écoles pour y créer avec la complicité des écoliers des pépinières et des herbiers. Cela se fait avec la complicité des autorités locales qui encouragent fortement ce genre d'actions en contribuant financièrement parfois.

### La recherche scientifique

Le parc national n'a pas pour vocation de mener des recherches, il est chargé " d'observer et d'étudier le développement de la nature

et l'équilibre écologique. " Il reste que les parcs nationaux gagneraient beaucoup, en tant que " laboratoires à ciel ouvert ", à être érigés en zones pilotes pour le lancement d'inventaires exhaustifs de faune et de flore. L'expérience qui pourrait ainsi être capitalisée servirait à étendre les connaissances à la totalité du territoire national, du moins aux zones les plus intéressantes sur le plan de la biodiversité.

Aujourd'hui d'importantes recherches sont menées sur la biodiversité dans les parcs nationaux. Ces recherches, souvent orientées par les parcs vers des thèmes pratiques, apportent une somme de connaissances non négligeable. De sorte que chacun des huit parcs nationaux du nord est arrivé à établir, si ce n'est pas un inventaire exhaustif, du moins un listing des espèces, dont certaines, les plus importantes ont pu être cartographiées. Des études annuelles sont menées par les parcs et les chercheurs pour mieux connaître leur patrimoine naturel.

Certaines études phytosociologiques établies dans certains parcs nationaux apportent aujourd'hui une somme de connaissance non négligeable qui sert de guide pour l'établissement de plans d'actions dans le cadre du volet du plan de

gestion lié aux études écologiques.

## **La protection des ressources naturelles**

Protection et développement de la faune sauvage menacée d'extinction (exemple du cerf de barbarie).

Un programme national de développement d'une espèce protégée, le cerf de barbarie, est développé depuis 3 ans par le Parc National d'El Kala. Actuellement, ce programme totalise plus de 50 individus. Depuis 4 années, deux recensements (en avril et en septembre) sont effectués.

Développé en captivité au début, il est passé en semi-captivité depuis plus d'une année avec beaucoup de résultats positifs. Une zone de pré-lâchers est dorénavant sélectionnée. Cette expérimentation, si elle venait à aboutir à des lâchers d'individus munis de colliers, comme cela est programmé, pourrait montrer que le parc national peut jouer un rôle important dans la protection et le développement in situ de la faune en Algérie.

Par ailleurs, tous les parcs, sans exception, mènent désormais des études d'inventaires nécessaires à la connaissance de leur patrimoine.

## **Actions socio-économiques et amélioration du cadre de vie des habitants et des riverains**

Par l'amélioration du cadre de vie des habitants et des riverains du parc national, le gestionnaire vise deux objectifs complémentaires pour la conservation de la biodiversité.

D'une part, il joue le rôle qui est le sien, c'est à dire, être un " moteur de développement " en matière d'agriculture de montagne, d'arti-

sanat, etc. D'autre part, en élevant le niveau de vie des habitants et riverains, il dissuade ces " utilisateurs potentiels de la biodiversité " de puiser dans les ressources naturelles.

Dans ce sens le parc national de Belezma, à Batna, depuis plusieurs années, a entrepris dans une zone limitrophe, située en zone périphérique, un programme de développement du pommier, en tant qu'arbre fruitier par excellence. Ce travail fournit aujourd'hui d'excellents résultats.

Le premier consiste effectivement en des revenus très honorables pour les riverains et habitants du parc.

Le deuxième et le plus important, c'est que ces " utilisateurs de la biodiversité " ne ressentent plus le besoin de couper du bois de feu ou de défricher des zones potentielles de terres à très faibles revenus.

Ainsi, un énorme résultat apparaît maintenant clairement quant au rôle joué par le parc dans la sensibilisation de ces personnes sur le rôle que peut jouer positivement le parc dans l'élévation de leurs revenus mais aussi dans la protection des ressources naturelles.

Un deuxième exemple concerne le parc national du Djurdjura. Confronté à des prélèvements anarchiques d'agrégats par les services publics qui nuisent à l'esthétique et aux caractéristiques écologiques de certains écosystèmes spécifiques, un travail de sensibilisation entrepris avec les habitants du parc donne actuellement d'excellents résultats. En effet, créant un système de régie à travers lequel le parc procède lui-même au recrutement des ouvriers et à la réalisation de ses propres chantiers, il est arrivé à atteindre d'une tout autre manière les mêmes résultats obtenus par le parc national de Belezma.

Il a amélioré le niveau de vie des habitants, en offrant des emplois (600 emplois créés en 1997). De plus, grâce à sa propre pépinière, des plans de merisier et de châtaignier sont annuellement distribués aux habitants (6476 plants fruitiers et 6080 forestiers). Sans parler du développement de l'apiculture.

Il dissuade les habitants, non seulement de prélever ou de détruire les ressources naturelles (ou déclencher les incendies) mais également de s'opposer à des prélèvements faits par des étrangers au parc. Il est arrivé que ces personnes se mettent du côté du parc pour

Les conventions relatives à la protection des ressources naturelles ratifiées par l'Algérie.

- Convention de Barcelone pour la Protection de la Mer Méditerranée contre la Pollution.
- CITES (Convention de Washington ou Convention Internationale sur le Trafic des espèces Sauvages).
- Convention-Cadre des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (LCD).
- Convention sur la Biodiversité.
- Convention de Ramsar sur les Zones Humides.

arrêter des chantiers “ illégaux ” ordonnés par des services publics ne s’intéressant qu’au gain facile et immédiat au dépend de la biodiversité. ■

***Bibliographie :***

- Les parcs nationaux et leur rôle dans la protection de la biodiversité. Rapport DGF, novembre 2000. 16 p.
- Rapport National de l’Algérie (Rapport de l’Union du Maghreb Arabe, UMA) sur les aires protégées, août 2001. 32 p.
- IUCN Centre pour la coopération méditerranéenne : Analyse de la situation régionale (document de discussion), mai 2003. 21 p.



# LETTRES DES ONG



## Lettre de l'association pour la préservation et l'amélioration de l'environnement De la Wilaya de NAAMA- APAE

### Identification de l'Association

L'association pour la préservation et l'amélioration de l'environnement a été créée en décembre 2001 à la suite du débat national sur l'environnement. Sa première action a été la réalisation d'un rapport sur la situation de l'environnement dans la wilaya, rapport qui a été joint à la charte de l'environnement de la commune de MECHERIA (wilaya de NAAMA) elle a ensuite diversifié ses activités et s'est spécialisée dans le domaine de l'éducation à l'environnement et en particulier le traitement du phénomène de la désertification. Elle est membre de deux réseaux, le réseau G35 ou elle est une association de proximité dans le cadre du projet avec le PNUD et la DGF et dans le réseau « enfance et nature ». elle a été accréditée par l'UNCCD et elle active en étroite collaboration avec les autorités locales pour la préservation et le classement du lac temporaire appelé « Oglat Eddaira » dans la commune de Ain Ben-Khellil (wilaya de NAAMA).

### Les activités de l'association

Dans le cadre des activités orga-

nisées autour de la sensibilisation et la préservation du lac oglat eddaira, l'association a organisé plusieurs activités :

#### Education :

en collaboration avec l'administration des forêts, l'association accueille plusieurs délégations d'étudiants, de collégiens et d'écoliers dont :

- l'université de Tlemcen – département de foresterie
- le centre universitaire de Saida – section biologie
- l'institut spécialisé de formation professionnelle – section biologie
- l'école fondamentale Hadj-Djeloul Mecheria
- les enfants des écoles primaires défavorisées de la wilaya (Ben-Amar-Kesdir-Abdelmoula).

#### Sensibilisation :

Organisation d'un atelier au mois de septembre 2003 à l'hôtel Mekther Ain-sefra, cet atelier a regroupé les membres de l'association, les représentants des communes de la wilaya, l'association des éleveurs de la wilaya, le Hcds, la direction de l'agriculture, la conservation des forêts, certains élus de l'APW, des représentants des associations de Tlemcen, Bechar, l'AREA -ED

d'Alger et des agriculteurs de Dzira ain-Sefra) cet atelier était surtout axée sur les concepts de lutte contre la désertification et l'approche participative.

Organisation d'un atelier de sensibilisation en partenariat avec l'institut spécialisé de formation professionnelle et la conservation des forêts durant le mois de mai. buts : sensibilisation autour du lac « oglat eddaira » étude du phénomènes d'ensablement.

Au niveau wilaya des communications portant sur la biodiversité et le recensement des espèces animales vivant autour du lac, avec la participation des membres des associations de Méchéria, Ain-Ben-Khellil, Ben Amar, saida et des étudiants en biologie de l'institut spécialisé de la formation professionnelle de Naama et du centre universitaire de Saida du département biologie.

Organisation d'un atelier de formation par le chef de projet PNUD autour du thème : la désertification et la gestion des aires protégées. Cet atelier a été encadré par le Dr; Mekhlouf, de l'INRF et le Pr.Aissa Mouali, ornithologue et enseignant à l'université de Bejaia . Cet atelier tenu au niveau de l'hôtel Mekther a vu la participation des associations membres du réseau G 35 (Msila- Tag hit- Béchar- Tlemcen- Tébessa- Ghardaia ) il s'est tenu au mois de juin 2004.

## **Introduction**

Les conséquences dramatiques de plus d'une décennie de sécheresse se font sentir essentiellement auprès d'une population rurale dont les seules ressources de subsistance proviennent de la terre.

La région des Aurès, connue d'abord pour son histoire liée à la lutte anti-coloniale, pour ses vestiges romains, pour ses montagnes et ses forêts de cèdre, pour sa culture à travers la tapisserie, la poterie et le chant berbère, représente l'une des spécificités de l'Algérie.

La femme « Aourassia » comme toutes les femmes des régions de montagne est le sujet principal du développement local.

Présente aussi bien à l'intérieur du foyer qu'à l'extérieur (travail des champs, récolte de bois, etc...) la femme est ainsi le pilier central de la famille, voire de la société.

## **Le développement rural en Algérie**

Le gouvernement algérien, à travers le Programme National de Développement Agricole (P.N.D.A) et le Fond National du Développement Agricole (F.N.D.A) initiés par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, a apporté une aide considérable par des soutiens financiers et techniques aux agriculteurs algériens .

Il s'agit là d'une nouvelle politique adoptée par l'Etat algérien pour développer l'agriculture.

La femme rurale et la conservation de la nature en Algérie.

L'ANN dans le cadre de ses prérogatives contribue à ce programme par :

L'étude des besoins et assistance des populations rurales en matière de conservation et d'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;

La formation et la sensibilisation des agriculteurs sur les techniques culturales des plantes médicinales, aromatiques et utilitaires ;

L'élaboration de projets de développement et de conservation des ressources naturelles en collaboration avec les associations à caractère écologique.

## **Programme UICN d'Afrique du Nord**

Le programme UICN d'Afrique du Nord que mène conjointement l'Agence Nationale pour la Conservation de la Nature et le Mouvement Ecologique Algérien est axé sur l'amélioration des revenus des populations les plus démunies.

A travers la femme rurale, l'objectif de ce programme est de leur apporter une assistance en matière de développement durable des ressources naturelles, en tenant compte de leurs coutumes et de leurs propres besoins.

Le rapport privilégié est donc celui du partenariat qui permet un cheminement commun et un dialogue continu avec les populations rurales.

La valorisation du rôle de la femme, en tant qu'actrice principale du développement des communautés locales, se place à l'amont de toute intervention.

## **Plan d'action**

La Commune de Timgad a été retenue comme zone pilote d'intervention pour ce programme qui s'articule autour des points suivants :

Renforcement des actions suivant la gestion des ressources naturelles avec une attention particulière pour la promotion des activités féminines ;

Mise en place d'une banque de données sur les plantes médicinales ;

Culture extensive des espèces utilitaires, rares et endémiques ;

Mise en place d'une banque de graines ;

Promotion d'activités liées à la femme rurale (création de nouveaux boisements, gestion des ressources hydriques, amélioration des ressources énergétiques) ;

Formation du personnel encadreur dans l'approche GENRE .

## **Impact du projet**

Diversification et augmentation des sources de revenus pour la femme rurale ;

Optimisation de la productivité des systèmes agricoles ;

Renforcement des capacités techniques au moyen d'activités de formation, d'information et de vulgarisation ;

Mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles ;

Amélioration du statut socio-économique des femmes.

## **Lettre de l'association des Amis du Mont CHENOUA**

En plus des activités qu'elle initie et développe traditionnellement, l'association des amis du mont chenoua s'est fixée des objectifs importants pour l'année 2004 et 2005, forte de l'expérience acquise par ses membres sur le terrain.

Ainsi :

L'éducation à l'environnement en milieu jeunes sur le thème de la désertification.

L'aménagement de l'école désaffectée d'OUZAKOU en siège de l'association.

L'organisation d'une semaine sur les arts et la culture chenouais.

La réalisation d'un projet d'élevage de chèvre laitières dans le chenoua sont inscrit à ce programme.

### **Education à l'environnement**

En collaboration avec la direction de l'éducation de la wilaya de TIPAZA, l'association, dans le cadre du réseau «enfance et nature», exécute un projet d'éducation à l'environnement sur le thème de la désertification. Ce projet qui débute le 1<sup>er</sup> octobre 2004 pour s'achever le 31 mars 2005 s'adresse aux enfants dont l'âge se situe entre 8 et 16 ans.

Quatre groupes de 15 à 20 enfants, localisés à NADOR, CHENOUA PLAGE, TIPAZA et le douar BENEKHEIRA sont concernés par cette activité qui sera déployée en dehors des heures de cours, les lundis et jeudis après midi.

Les enfants assisteront à des séances d'éducation à l'environnement, séances qui seront basées sur les méthodes actives (pédagogie et techniques Freinet) ainsi qu'ils participeront à des ateliers

artistiques. Les activités pédagogiques seront encadrées par 13 animateurs, membres de l'association rompus aux méthodes choisies citées plus haut.

4 sorties sur les terrains sont prévues. A la première sortie prévue le 25 octobre « journée nationale de l'arbre » les jeunes participeront aux côtés des cadres de la conservation des forêts à un reboisement ainsi qu'à la création d'un espace vert. Les autres sorties prévoient la visite d'une forêt ravagée par l'incendie, une rencontre avec des cadres de l'agriculture et la visite du barrage de Boukerdene.

Le 5 juin, à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, des enfants réaliseront une exposition de leurs travaux.

### **Aménagement du siège de l'association**

L'école désaffectée d'OUZAKOU recevait jusqu'à la fin des années 70, les enfants de cet ancien centre de regroupement de la période coloniale aujourd'hui abandonné. Cette structure a été attribuée à notre association par l'assemblée populaire communale de TIPAZA. Elle est située sur la partie EST du mont CHENOUA, à 350m d'altitude, dans un site exceptionnel. Une piste goudronnée y conduit.

Son aménagement en siège de l'association fait partie d'un ensemble de projet sur la commune de TIPAZA qui vont bénéficier du soutien financier par le conservatoire méditerranéen pour la protection du littoral.

L'association projette, en plus des bâtiments administratifs, réaliser un musée traditionnel, un atelier de spéléologie, des ateliers pour les artisans et artistes du CHE-

NOUA, des structures d'accueil (dortoir, maisons d'hôtes, cantine...) afin de recevoir d'autres associations des groupes d'étudiants, des chercheurs. Pour la réalisation de l'ensemble, il sera fait appel aux matériaux locaux. Le volontariat occupera une place importante dans la concrétisation des ouvrages.

Un arboretum ainsi qu'un espace pédagogique y sont programmés. Les visiteurs, en particulier les écoliers, y seront accueillis. Ils pourront se détendre et découvrir la flore et la faune du CHENOUA. Les randonneurs se verront proposer des circuits balisés. Ils auront la possibilité de se restaurer chez l'habitant et d'utiliser les refuges qui seront aménagés par l'association.

### **Semaine culturelle chenouaise**

La commission culturelle de l'association prépare activement la traditionnelle semaine sur les arts et la culture chenouais qui doit se dérouler au cours de la dernière semaine du mois de Mars 2005.

L'un des objectifs à atteindre que s'est donnée notre association est la réhabilitation de l'environnement culturel qui est sous-jacent de celui de défendre et de préserver l'environnement naturel car l'homme et la nature sont intimement liés.

L'organisation de manifestations s'étalant sur une semaine et englobant toutes les formes d'expression culturelles au chenoua fait partie intégrante de cet objectif.

Réaliser des expositions à cette occasion sur le savoir-faire en matière de poterie, du bois ou de la pierre, faire connaître la faune et la flore que recèle la région, vulgariser la poésie, le chant, les contes et

l'art culinaire, s'inscrire dans une vision futuriste à même de préserver un patrimoine immatériel vulnérable s'appuyant sur l'oralité et qui pour y remédier a besoin d'être fixé, archivé, écrit. Par conséquent, la réalisation de livres pour sauvegarder les contes, la poésie, le chant et l'art culinaire de cette région fait partie de l'un des résultats auxquels s'attachera cette manifestation.

La réalisation de documents photographique et vidéo, contribuera également à cet effort de sauvegarde.

### Projet élevage de chèvre

Après sa conception il y a deux années le projet «élevage de chèvre laitières dans le massif du chenoua» vient de démarrer le 1<sup>er</sup> août 2004.

Ce projet a été rendu réalisable grâce à son financement à hauteur de 80% par l'union européenne et 20% d'apport par l'association.

Deux cents chèvres laitières de race SAANEN et ALPINE CHAMOISEE seront introduites dans le chenoua, distribuées à trente familles qui auront pour mission d'en prendre soin, d'agrandir le troupeau tout en tirant profit.

En contribuant à améliorer le revenu des familles ciblées cet élevage les invitera à renouer avec une pratique ancestrale. Il sera aussi un moyen certain d'assurer une sélection de la race caprine et remplacer progressivement la race locale de moindre intérêt.

De la viande de qualité sera produite pour fournir le marché local ainsi que du lait pour répondre à une demande de ce produit particulièrement recommandé pour les

nourrissons et certains malades et arriver, dans un futur proche, à la fabrication du fromage qui engendrera des emplois.

Une formation sera assurée aux éleveurs dans les semaines qui viennent, un guide de l'éleveur leur sera remis. Ils bénéficieront durant une année d'un soutien permanent de l'association. Un vétérinaire et un technicien d'hygiène, rémunérés sur le projet, effectueront des visites régulières du cheptel et des chèvres pour prodiguer des conseils et familiariser les éleveurs avec les techniques modernes d'élevage. ■

## NEWS NEWS

### Du 05 janvier 2005

Selon nos observateur sur site, il a été dénombré plus de 1500 tadorne casarca sur le site de Sebkhath El Nâama avoisinant le site de Oglat Ed Daïra.

Retour timide de la gazelle de cuvier au niveau de Mergueb, quelques individus signalés au niveau de Mergueb et aux abords du promontoire du même nom.

Retour massif de grue cendrées observé sur le site de Chot El hodna avec pas moins de 2500 individus et une centaine au niveau des dépressions ( Dayats d'El Mergueb).

### Du 05 Mars 2005

Présence avérée d'un couple d'aigle des steppes à l'ouest de naama en zone frontalière. Cette espèce, fréquentant les milieux ouverts et homogènes est en voie d'extinction et reste très rare en Algérie.

Un important regroupement de diverses espèces d'oiseaux migrateurs et nicheurs au niveau de la sebkha de naâma, citons à titre d'exemple les tadornes casarca, les grues cendrées, les cigognes blanches, les petits gravelots, les échasses blanches, les aigrettes garzettes, canards souchet.

Interception d'un individu d'Egrette Garzette, bagué en Espagne, au niveau de la palmeraie de Moghar, site classé zone humide d'importance mondiale.



Une publication du  
Projet ALG/00/G35

**CONSERVATION  
DE LA BIODIVERSITE  
ET GESTION DURABLE  
DES RESSOURCES  
NATURELLES**

**CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

***Article premier. Objectifs***

Les objectifs de la présente Convention, dont la réalisation sera conforme à ses dispositions pertinentes, sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat.

